

Salaires minimums par (sous-)commission paritaire

Commission paritaire 1400001: services publics d'autobus

En vigueur au 19/02/2010 (Dernière actualisation de la page 01/07/2014)

A partir du 19/02/2010, les données salariales sont reprises dans le sous-secteur 1400101 (AR du 22/01/2010). Le sous secteur 1400001 a été abrogé à cette date.